



INFORMATIONS SUR LES OBJETS TRAITÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE

LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 À 20.00 H, À LA SALLE DE SPECTACLES



CORGÉMONT

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2023

Il peut être consulté au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

2. Approuver le budget municipal 2024, la quotité d'impôt et les taxes diverses

Baisse des taxes d'assainissement des eaux : le Conseil municipal propose des ajustements significatifs

Après des années d'excédents de recettes ayant renforcé le fonds de réserve de l'assainissement des eaux, ce dernier s'élève désormais à 1,101 million de francs.

Dans ce contexte, le Conseil municipal propose une réduction des taxes d'assainissement des eaux selon les modalités suivantes :

2,50 francs par mètre cube au lieu de 2,60 francs, pour la taxe de consommation,
17,50 francs par unité locative au lieu de 24 francs, pour la taxe de base des immeubles à usage d'habitation,
1,60 franc par mètre cube au lieu de 1,80 franc, pour la taxe annuelle de base pour les locaux et immeubles mixtes ne servant pas à l'habitations.

Il est à noter que ces montants sont hors TVA.

Concrètement, cette proposition de diminution des taxes entraînera une réduction des recettes d'environ 80'000 francs par année.

Cette mesure aura pour effet de mettre un terme à l'alimentation du fonds cité ci-dessus et en fonction des investissements à venir, pourrait conduire à sa diminution.

Une stabilité financière maintenue, tirant profit des fluctuations démographiques

À la suite du prélèvement effectué sur le Fonds de réserve dédié à l'ajustement des variations de la fiscalité communale, les prévisions comptables pour l'année à venir laissent entrevoir un résultat particulièrement satisfaisant, suivant ainsi la lignée de son prédécesseur.

Le budget municipal pour l'année 2024 présente une similitude frappante avec celui de l'année précédente : parfaitement équilibré, il s'établit à un total de 8,842 millions de francs. En comparaison, les prévisions pour l'année 2023 tablaient sur un montant de 8,777 millions, tandis que le total des comptes de l'année 2022 s'élevait à 8,694 millions.

Cette augmentation du flux financier s'explique principalement par la croissance démographique enregistrée au cours des dernières années. La stabilité financière maintenue

offre ainsi une perspective rassurante pour le Conseil municipal, démontrant sa capacité à gérer les variations économiques tout en répondant aux besoins croissants d'une population en expansion.

Un précieux fonds de réserve

Cet équilibre parfait est atteint grâce à un prélèvement proposé sur le fonds de réserve fluctuations de la fiscalité communale. Ce prélèvement de 175'000 francs ne mettra nullement en péril ledit fonds, qui présentait un total de 1,58 millions de francs au dernier boucllement.

Équilibrer l'amortissement du bâtiment communal

Dans la rubrique des immeubles administratifs, les charges totales englobent un amortissement significatif de 100'000 francs lié au bâtiment communal sis à la Grand'Rue 15. La durée d'amortissement de ce bâtiment s'étendra sur 33 ans, conforme aux directives cantonales en vigueur. Cependant, conformément aux engagements pris lors des récentes consultations publiques, cet amortissement est intégralement compensé par les fonds dédiés aux bâtiments, affichant un solde conséquent de 1,911 million de francs au dernier bilan de fin d'année 2022. Cette stratégie financière s'inscrit dans une démarche responsable visant à maintenir l'équilibre financier tout en préservant le patrimoine immobilier communal.

Une mise à niveau à la ciblerie

On notera au compte défense militaire une dépense d'environ 20'000 francs pour le remplacement de la gestion électronique des cibles.

Formation : selon les effectifs

Le compte Formation au niveau du degré primaire présente un total de charges de 758'000 francs, soit une diminution d'environ 63'400 francs, due pour une bonne part à l'adaptation aux mesures OMO (Ordonnance régissant les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et les mesures de soutien relevant de l'offre ordinaire de l'école obligatoire). Cependant, le niveau du secondaire I présente un total des charges de 916'000 francs, soit une augmentation de 74'000 francs. Par conséquent, sur l'ensemble du chapitre formation nous arrivons à une stabilité entre le budget 2024 et son prédécesseur.

Acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie

Dans la rubrique dédiée aux routes communales, le budget prévoit notamment une dépense de 23'000 francs pour l'acquisition et l'adaptation d'un ancien véhicule du corps des sapeurs-pompiers à des fins de travaux de voirie. Cette initiative vise à intégrer un véhicule maniable, offrant ainsi une solution plus légère pour les déplacements au sein du village.

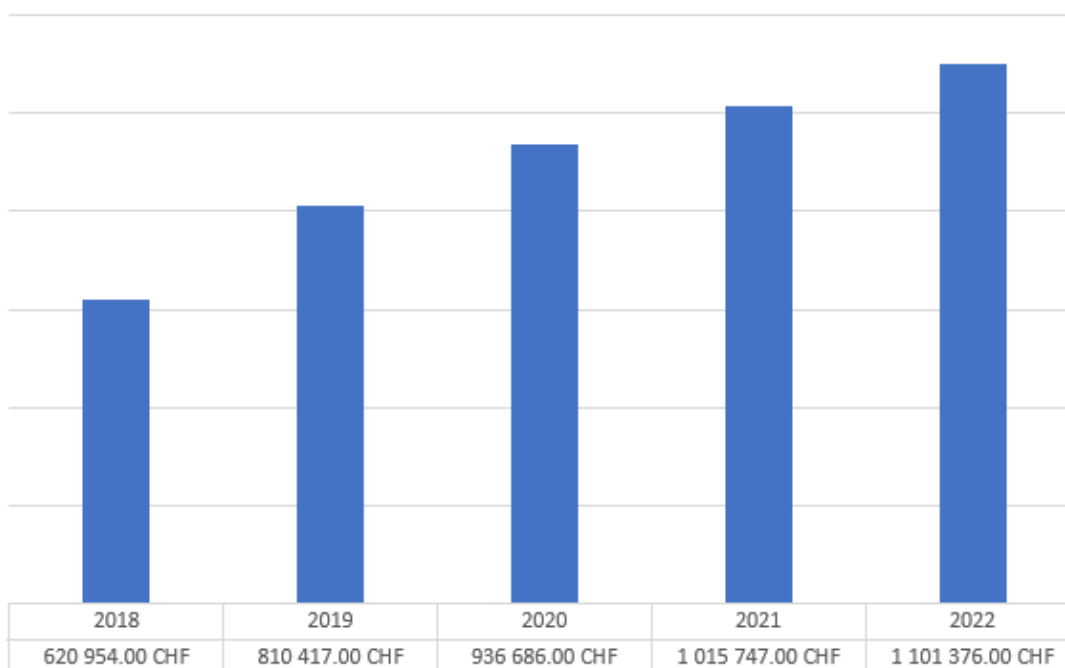
Évaluation prudente pour les impôts communaux généraux : le budget 2024 anticipe une légère hausse

Dans la planification des rentrées fiscales pour l'année 2024, la prudence a dicté les choix. En raison du contexte économique actuel, le nouveau budget mise sur un total des recettes de 4,328 millions de francs, légèrement supérieur aux 4,303 millions prévus dans le budget précédent. Cette approche réfléchie reflète la volonté de s'adapter à la conjoncture tout en maintenant une perspective financière équilibrée pour la municipalité.

Pas de nouveau investissement, mais une réflexion sur l'entretien du réseau d'eau

Après plusieurs années marquées par d'importants investissements, le Conseil municipal a opté pour une approche plus mesurée en décidant de ne pas inclure de nouveaux investissements dans le budget de l'année 2024. Cependant, une réflexion attentive est en cours concernant l'entretien du réseau d'eau, et un crédit-cadre sera présenté à la population lors d'une prochaine votation, laissant ainsi la décision entre les mains des citoyens. Cette pause stratégique dans les investissements témoigne d'une volonté de gestion prudente des ressources tout en prenant en compte les besoins essentiels de la collectivité.

Evolution du fonds spécial d'assainissement des eaux



	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale						
0110 Législatif	15 300.00		12 300.00		16 692.15	
0120 Exécutif	93 000.00		91 000.00		87 400.30	
0220 Services généraux	510 100.00	15 000.00	504 000.00	15 000.00	449 947.76	30 964.36
0290 Immeubles administratifs	185 000.00	130 000.00	226 000.00	135 000.00	87 126.95	31 275.86
0 Administration générale	803 400.00	145 000.00	833 300.00	150 000.00	641 167.16	62 240.22
1 Ordre et sécurité publics, défense						
1110 Police	126 700.00	1 500.00	127 300.00	1 800.00	121 976.05	352.30
1400 Questions juridiques	85 000.00	45 000.00	75 000.00	25 000.00	119 813.85	46 449.44
1500 Service du feu	116 000.00	110 000.00	150 000.00	120 000.00	129 168.62	110 446.55
1610 Défense militaire	21 000.00		1 000.00		2 165.45	
1620 Protection civile	5 500.00		5 500.00		7 943.20	
1626 Organisation régionale de protection civile	18 000.00		18 000.00		17 740.00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	372 200.00	156 500.00	376 800.00	146 800.00	398 807.17	157 248.29
2 Formation						
2110 Ecole enfantine 1H - 2H	105 000.00		85 000.00		106 930.65	
2120 Degré primaire 3H - 8H	758 000.00		821 400.00		648 558.30	500.00
2130 Degré secondaire I 9H - 11H	916 000.00	250 000.00	848 000.00	210 000.00	883 690.40	240 839.25
2140 Ecoles de musique	65 000.00		65 000.00		66 133.30	
2170 Bâtiments scolaires	429 000.00	165 000.00	490 500.00	201 500.00	406 146.49	172 801.55
2180 Accueil à journée continue	271 000.00	240 000.00	240 000.00	240 000.00	287 909.20	290 736.17
2190 Direction et administration des écoles	20 000.00		20 000.00		22 677.60	
2192 Bibliothèque scolaire	1 000.00		1 000.00			
2195 Transport d'élèves	15 000.00		10 000.00		13 559.50	
2300 Formation professionnelle initiale	300.00		300.00		300.00	
2 Formation	2 580 300.00	655 000.00	2 581 200.00	651 500.00	2 435 905.44	704 876.97
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
3210 Bibliothèques	3 400.00		3 400.00		3 430.00	
3220 Concerts et théâtre	4 000.00		4 000.00		3 549.00	
3290 Culture, autres	19 000.00		16 500.00		34 716.70	
3320 Mass media	22 500.00		22 500.00		21 002.20	
3410 Sports	24 000.00	1 000.00	20 000.00	500.00	23 200.00	1 120.00
3420 Loisirs	62 100.00		50 000.00		60 152.35	
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	135 000.00	1 000.00	116 400.00	500.00	146 050.25	1 120.00
4 Santé						
4320 Lutte contre les maladies, autres	600.00		6 000.00		599.50	
4330 Service médical scolaire	3 000.00		1 000.00		3 140.60	
4331 Service dentaire scolaire			1 500.00		132.40	
4 Santé	3 600.00		8 500.00		3 872.50	
5 Sécurité sociale						
5310 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		3 300.00	3 000.00			3 258.00
5320 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	440 000.00		430 000.00		423 882.00	
5440 Protection de la jeunesse	25 100.00		21 900.00		24 875.20	
5444 Animation de jeunesse	2 000.00		2 000.00		1 800.00	
5450 Prestations aux familles	301 200.00	216 000.00	271 200.00	200 000.00	289 945.30	253 481.31
5796 Service social régional	40 000.00		39 000.00		37 863.15	
5799 Compensation des charges de l'aide sociale	970 000.00		900 000.00		968 583.35	
5 Sécurité sociale	1 778 300.00	219 300.00	1 667 100.00	200 000.00	1 746 949.00	256 739.31
6 Transports et télécommunications						
6150 Routes communales	507 300.00	40 000.00	473 000.00	40 000.00	459 810.87	46 950.00
6220 Trafic régional	1 000.00	500.00	1 000.00	500.00	722.00	221.00
6291 Transports publics, part de la commune	120 000.00		120 000.00		120 543.00	
6400 Télécommunications		8 000.00		8 000.00		8 000.00
6 Transports et télécommunications	628 300.00	48 500.00	594 000.00	48 500.00	581 075.87	55 171.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
7100 Alimentation en eau (en général)	1 000.00		10 000.00		5 908.15	
7101 Alimentation en eau (entreprise communale)	535 000.00	535 000.00	543 000.00	543 000.00	566 487.05	566 487.05
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	475 000.00	475 000.00	550 000.00	550 000.00	517 270.50	517 270.50
7301 Gestion des déchets (entreprise communale)	253 000.00	253 000.00	245 000.00	245 000.00	253 277.10	253 277.10
7410 Corrections de cours d'eau	5 500.00		22 000.00		3 742.00	
7710 Cimetières, crématoires	5 000.00	5 000.00	10 000.00	5 000.00	23 998.40	5 700.00
7792 Toilettes pour chiens	1 000.00		1 000.00			
7900 Organisation du territoire			500.00			
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 275 500.00	1 268 000.00	1 381 500.00	1 343 000.00	1 370 683.20	1 342 734.65

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Économie publique						
8110 Administration, exécution et contrôle	1 000.00		1 000.00		1 467.00	
8200 Sylviculture	171 500.00	225 500.00	182 000.00	187 500.00	149 360.85	171 084.15
8406 Tourisme régional	8 500.00	4 000.00	10 000.00	4 000.00	9 244.00	4 914.00
8600 Banques et assurances		20 000.00		15 000.00		25 269.50
8710 Electricité (en général)		65 000.00	2 000.00	70 000.00		69 222.30
8730 CAD La Combe	160 000.00	199 000.00	90 000.00	150 000.00	120 913.60	144 825.17
8900 Autres exploitations artisanales			1 000.00	2 000.00		
8 Économie publique	341 000.00	513 500.00	286 000.00	428 500.00	280 985.45	415 315.12
9 Finances et impôts						
9100 Impôts communaux généraux	108 000.00	4 328 800.00	98 000.00	4 303 500.00	329 616.47	4 216 212.95
9101 Impôts spéciaux		232 500.00		236 000.00		228 545.30
9102 Taxes immobilières		345 000.00		345 000.00		344 740.05
9103 Taxes sur les chiens		10 500.00		10 000.00	1 069.90	10 960.00
9300 Péréquation financière et compensation des charges	330 000.00	535 000.00	325 000.00	495 000.00	331 462.00	545 883.00
9500 Quotes-parts, autres				4 500.00	2 858.25	
9610 Intérêts	85 000.00	20 000.00	18 000.00	15 000.00	5 995.30	16 420.65
9630 Biens-fonds du patrimoine financier		25 000.00	20 000.00	25 000.00	13 920.70	24 810.20
9635 Domaines	160 000.00	294 000.00	230 000.00	320 000.00	162 573.45	267 711.40
9901 Amortissement du patrimoine administratif existant	242 000.00		242 000.00		241 666.55	
9950 Charges et revenus neutres		45 000.00		55 000.00		43 929.55
9 Finances et impôts	925 000.00	5 835 800.00	933 000.00	5 809 000.00	1 089 162.62	5 699 213.10
Total	8 842 600.00	8 842 600.00	8 777 800.00	8 777 800.00	8 694 658.66	8 694 658.66

Tableau des taxes

La quotité d'impôt est inchangée à 1.79	
Les taxes sont les suivantes :	
Taxe immobilière :	1.3 ‰
Taxe d'exemption des pompiers :	6.5% de l'impôt cantonal (maximum CHF 450.00)
Taxe d'alimentation en eau :	émolument de base CHF 18.00 par UL et 75 centimes par m ² + CHF 2.10/m ³ + TVA 2,6%
Taxe d'assainissement :	émolument de base CHF 17.50 par UL et 1.60 centimes par m ² + CHF 2.50/m ³ + TVA 8,1%
Taxe des ordures :	CHF 180.00 par ménage et sac en couleur (CHF 2.00) + TVA 8,1%
Taxe des chiens :	CHF 80.00
Taxe d'estivage :	CHF 150.00 par UGB pour les agriculteurs CHF 450.00 par UGB pour les non-exploitants

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter le budget 2024, la quotité d'impôts et les taxes diverses.

3. Achat d'un camion-nacelle pour le corps des sapeurs-pompiers La Suze

Un véhicule indispensable

La décision et la libération du crédit nécessaire, à savoir 117'500 francs pour l'achat d'un nouveau véhicule destiné à notre corps de sapeurs-pompiers intercommunal La Suze, incombent à notre voisine Sonceboz-Sombeval, en tant que commune-siège.

Notre organe législatif doit pour sa part accorder son consentement à cet achat.

Cet achat particulièrement intéressant est rendu possible par une occasion unique : le départ prochain de Moutier pour le canton voisin, induit une nécessaire réorganisation des tâches dévolues aux Centres de renfort du Jura bernois, auxquels le corps prévôtois n'appartiendra plus.

Conséquemment, le Centre de renfort de Tramelan doit augmenter ses capacités de soutien aux communes voisines, dont la nôtre bien entendu. Il doit de ce fait remplacer son camion-nacelle par un engin plus performant.

Or le véhicule à nacelle utilisé actuellement par les sapeurs tramelots est en excellent état ; acquis neuf et pour plus d'un demi-million de francs en 2014, il a été parfaitement entretenu et nous est cependant proposé pour un prix de 117'500 francs, TVA incluse. Ceci après qu'aura été effectué, par le corps tramelots, le grand service d'entretien des dix ans.

Une occasion unique

L'état-major des sapeurs-pompiers la Suze le souligne, une telle occasion est réellement unique, non seulement par son prix, mais surtout par les moyens remarquables qu'elle offrira en cas de sinistre.

Doté d'un bras élévateur télescopique de 28 mètres, terminé par une nacelle pouvant accueillir 3 personnes, ledit engin peut être déployé très rapidement, même dans des endroits exigus.

Sa transmission à quatre roues et son petit gabarit en font le véhicule d'intervention idéal sur nos routes et rues étroites, ainsi que sur nos montagnes, ceci même en période hivernale.

Efficacité et rapidité

Autre avantage important de ce véhicule, par rapport à notre actuelle échelle remorquable : deux seules personnes, à savoir un machiniste et un équipier, peuvent le mettre en œuvre sans difficulté. Il n'en faut pas moins de sept pour déployer l'échelle d'aujourd'hui...

Grâce à cet engin, nos sapeurs-pompiers gagneront donc aussi bien en efficacité qu'en rapidité, durant les interventions qui englobent le sauvetage d'êtres humains en particulier.

Tout comme l'état-major de La Suze, le Conseil municipal recommande vivement aux ayants droit d'approuver ce crédit.

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter l'achat d'un véhicule léger pour le corps des sapeurs-pompiers La Suze.

4. Divers et imprévus

Nous espérons que ces informations vous renseigneront sur les projets communaux et nous vous donnons rendez-vous lundi 11 décembre à 20 h à la salle de spectacles.

Le Conseil municipal de Corgémont



***À la fin de l'assemblée, vous êtes invités
à partager un moment de convivialité
autour du verre de l'amitié.***